Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

Aix-en-Provence, 10 septembre 2021

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 102 du 8 juillet 2021, 14h00
En visioconférence
PV soumis à l'approbation de la CFVU du 16 septembre 2021

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :
Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :
Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER, Sophie De CACQUERAY, Sébastien FOURNIER, Julien FROMONOT (absent), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT.

Collège des Usagers :
Tom BLANCHARD, Quentin GUILLEU, Baptiste TROPINI (pouvoir)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :
Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE, Alphonse GIORGI (absent), Priscilla PUIG.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Membres en exercice : 39
Quorum : 20
Nombre de présents ou représentés : 21

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Jean-Patrice ALBRAND, Nathalie ALMERAS, Serge AMABILE, Nicolas BEDARIDE, Laurence BERNARD, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Caroline BULGARELLI, Fanny CLAIN, Estelle CHABERT, Nora CHERIFA DAVID, Pascale DE PADUA, Bertrand DEVOUARD, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Fabrice GAUDY, Marc GEORGELIN, Jean-Claude GUILLEMOT, Annie GUILLERM, Marie-Laure HOANG, Hervé JUVENAL LAMBERT, Jean-Louis MORO, Danièle MOURGUIART, Nathalie PARQUIER, Christine PENY, Patricia SANCHEZ, Pascal RATHELOT, Anne RIBAUD, Mathilde THOREL, Franck TORRE, Eric VALERIO, François VIGNERON.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITES

II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX
- PV des séances des 3 et 21 juin 2021

III. FORMATION/PEDAGOGIE

- Reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais pour 2021/2022 : diplôme de doctorat
- Tarifs de formation à distance (FAD) pour 2021/2022 : Master 1 en formation initiale (FDSP)
- EFEE : Bilan provisoire de la campagne en cours et feuille de route de la campagne année N+1
- Calendriers universitaires des composantes pour 2021/2022 : vague 2
- Demandes de modifications des calendriers universitaires des composantes pour 2021/2022

- Cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) pour 2021/2022 : modification du niveau I pour la LP
- Demandes de modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) des composantes pour 2021/2022 : vague 2
- Modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 : vague 8
- Enseignements Hors Maquette (EHM) pour 2021/2022
- Campagne annuelle des diplômes d'établissement (DE) pour 2021/2022
    - Créations
    - Modifications
    - Fermetures
    - Tarifs
- Guide des micro-crédits de l'université CIVIS
- Socle commun des bonus d'AMU : mise à jour

IV. VIE ETUDIANTE

- FSDIE Projets

V. QUESTIONS DIVERSES

Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05. Lors de cette séance en visioconférence, les membres de la CFVU avec voix délibérative utiliseront l'application « Wooclap » pour procéder aux votes. Il annonce que l'ordre de présentation des points de la rubrique « Formation/pédagogie » est modifié, ainsi que celui du « FSDIE projets », afin de permettre aux équipes de présenter les dossiers en début de séance, en raison d'une contrainte d'agenda.

I- ACTUALITES

1) *Rentrée 2021*

Le VP Formation indique que les éléments de cadrage n'ont pas été modifiés depuis les préconisations annoncées au mois de mai, à savoir que les étudiants sont attendus en présentiel sur l'ensemble des activités pédagogiques. Si la situation venait à se dégrader AMU procèderait la mise en place de cours magistraux ouverts en ligne pour les unités d'enseignement à forte cohorte (effectifs supérieurs à 200 étudiants). Cette mesure permettra de s'adapter aux conditions sanitaires liées à l'évolution des variants du virus Covid-19.
AMU souhaite déployer des autotests Covid, et renforcer la campagne de vaccinations pour augmenter la couverture vaccinale et limiter une autre vague.

2) Certification en langues

Le VP Formation rappelle que suite au délai accordé par le MESRI, AMU n'a pas mis en place, cette année, la certification obligatoire en langue anglaise pour les étudiants inscrits en licence, BUT et licence professionnelle. Le passage de cette certification « *faisant l'objet d'une évaluation externe et étant reconnue au niveau international et par le monde socio-économique* » (arrêté du 3 avril 2020), devra être effectif à partir de l'année universitaire 2021/2022.
L'équipe de gouvernance formation travaille conjointement avec le chargé de mission langues, M. Garcenot, pour recenser les besoins des composantes, et procéder à la passation d'un marché public.

3) *PASS/L.AS*

Les différents examens d'accès sélectifs aux études de santé sont maintenant terminés, et peu d'étudiants se sont déplacés pour les rattrapages. **Le VP Formation** déclare que les effectifs des L.AS 2 restent donc flous à ce jour.

M. Magnouloux revient sur l'annonce d'un redoublement « exceptionnel » accordé aux étudiants en PASS.

Mme De Cacqueray indique qu'elle s'est rendue au MESRI le 5 juillet dernier accompagnée du vice-doyen enseignement et insertion professionnelle de la FSS, M. Georgelin, et la responsable administrative de la FSMPM, Mme Rocchiccioli, afin de participer à des groupes de travail (GT) PASS/L.AS. Ces GT ont vocation à mettre en œuvre les préconisations de la DGESIP, suite aux audits menés en avril auprès des universités, relativement aux difficultés de mise en place de la réforme de santé. Elle annonce qu'un décret sur de nouvelles répartitions de places devrait être publié courant du mois de juillet, et précisera les modalités de continuité du cursus après échec. Elle se dit stupéfaite des difficultés logistiques que le MESRI n'entend pas.

Le VP Formation rappelle que des commissions d'examens exceptionnelles existaient pour la première année commune aux études de santé (PACES). Les établissements sont en attentes des conditions qui doivent être fixées par le MESRI pour autoriser le redoublement dans les formations de médecine, pharmacie, odontologie et de maïeutique, pour les promotions 2020/2021. La répartition 70/30 en PASS/L.AS va être revue, comme l'avait demandé AMU au mois de mars, or cette décision arrive tardivement et les étudiants reçus ont déjà émis leurs vœux de choix de filière qui ont été validés. Si de nouvelles capacités d'accueil devaient être votées pour permettre d'ouvrir des places aux redoublants, de nouvelles problématiques se poseraient, car il faudrait rouvrir la possibilité aux étudiants reçus d'émettre de nouveaux vœux, et trouver de nouvelles places dans les stages pratiques.

II- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 3 et 21 juin 2021.

III- VIE ETUDIANTE

- **FSDIE : projets**

M. Moro indique que le nombre de dossiers présentés a doublé par rapport aux précédentes séances. Quarante-deux dossiers ont été examinés dont dix-neuf projets sont liés à l'accueil et l'animation de la rentrée 2021. Il explique que certaines cérémonies ont été reportées du printemps à l'automne, et que des projets sportifs ont émergé. La commission *ad hoc* a majoré les aides pour les associations qui se sont efforcées de trouver des subventions, et elle a encouragé des projets centrés sur l'aide alimentaire.

Il tient à préciser que les membres de la commission ont donné suite à un projet de colloque scientifique même si cette thématique ne relève pas du FSDIE. En effet, en 2020 un accord de principe avait été donné pour financer une opération, sans bien comprendre l'aboutissement. Il s'avère que le projet concernait l'organisation d'un colloque pour un laboratoire. L'étudiante portant le projet revient en 2021 avec le dossier achevé, et les invitations des représentants internationaux déjà lancées. Exceptionnellement, la commission a décidé de ne pas mettre en défaut professionnellement et académiquement cette étudiante, et a accordé une subvention.
Les membres de la CFVU concèdent que le contexte sanitaire a été pénible et que le suivi des dossiers a été particulièrement difficile cette année.

Le VP Formation souligne que cet accroissement de projets étudiants est un point positif et qu'il atteste d'une reprise d'activités encourageante. Il soumet au vote le montant total des subventions accordées par la commission *ad hoc* réunie le 24 juin dernier : 393 418,16 €

Vote :
La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission *ad hoc* FSDIE projets, réunie le 24 juin 2021. (voir annexe 3 du présent procès-verbal)

IV- FORMATION/PEDAGOGIE

1) - EFEE : Bilan provisoire de la campagne en cours et feuille de route de la campagne année N+1

Mme Besancon présente la feuille de route de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants (EFEE), pour l'année universitaire 2021/2022. Elle dresse auparavant le bilan pour 2020/2021 présenté à la commission de suivi EFEE, réunie le 21 juin 2021.
Il en ressort que cette année treize composantes étaient associées au dispositif, soit une de plus que l'année dernière. Une baisse du nombre d'UE évaluées est à noter, due aux conditions d'enseignements qui n'étaient pas optimums. En revanche, le taux de participation est légèrement plus important que les années passées (49% de réponses parmi les interrogés).
L'analyse des résultats sera disponible sur l'intranet de la DEVE rubrique « OVE » pour les composantes, et les informations relatives à l'établissement seront consultables sur le site web d'AMU très prochainement. Les étudiants ont reçu le 7 juillet 2021 une synthèse des indicateurs pour leur formation d'inscription. **Mme Besancon** précise que l'équipe de l'OVE est également disponible pour présenter les résultats dans les conseils de perfectionnement des différentes filières.

Les propositions d'amélioration du dispositif sont ensuite énoncées pour la campagne 2021/2022. **Mme Besancon** explique qu'une analyse plus poussée relative aux pratiques pédagogiques est offerte, comme la prise en compte du programme DREAM U. L'OVE projette également de mettre en place une évaluation massive de toutes les formations, et les UE qui ne font pas ressortir de points particuliers ne seront pas réévaluées. Le recueil des données sera limité à quatre semaines.

M. Torre demande qui décide qu'une UE ne nécessite pas d'être réévaluée, et s'interroge sur la possibilité de séparer les évaluations des enseignements de celles des formations afin de limiter les informations partielles.

L'OVE prévoit dans le cadre des évaluations du Hcéres une enquête par composante. **Mme Besancon** explique que suite à un changement d'outil, il sera possible d'étendre et systématiser les évaluations, et ainsi déconnecter les enquêtes « formation » et « enseignement ».

M. Torre félicite les équipes pour les enquêtes qui s'affinent au cours des années, ce que confirme **M. Paraponaris** qui remercie l'OVE pour l'accès aux réponses générées par les étudiants en dehors des synthèses. Il ajoute comme indiqué lors d'une réunion VDF qu'en contrepartie les composantes feront aussi des retours d'analyses.

Le VP Formation remercie également les membres de la commission EFFE qui ont permis de perfectionner les requêtes.

Vote :
La CFVU approuve, à l'unanimité, la feuille de route pour la campagne EFFE de l'année universitaire 2021/2022.
(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2)- Socle commun des bonus d'AMU : mise à jour

Le socle commun des bonus est modifié et complété par quatre niveaux de gradation pour les bonus « Sport » et « Approfondissement des connaissances ». Un bonus de « Tutorat mathématiques » est créé au titre de « l'engagement étudiant » pour les niveaux de L1 au M1, et dans toutes les composantes. Relativement au bonus « Culture », l'activité « Musiques » est complétée par deux nouveaux ateliers : « MAO-Musique assistée par ordinateur" et "Musiques anciennes". L'activité "Cirque" est retirée et une activité "Photos" est ajoutée.

M. Moro explique que suite aux GT des projets DREAM U et Idéal, et sur demande des composantes, certains bonus nécessitaient une discrimination plus importante, comme celui du « Sport ». Quatre paliers vont permettre de déterminer des compétences. Relativement au bonus « Culture », pour les activités se déroulant en dehors d'AMU, l'investissement de l'étudiant au bénéfice de la communauté universitaire doit être avérée.

M. Leoncini revient sur les paliers du bonus « Sport » car le terme « implication irrégulière » est subjective et opine que les exemples mentionnés en rouge dans le texte présenté sont contradictoires.
Après divers échanges, **le VP Formation** propose d'effacer les commentaires et de maintenir dans le texte les quatre notions clés : +0,20 « assiduité », +0,30 « assiduité et implication », +0,40 « assiduité, implication, progression au cours du semestre », +0,50 « assiduité, implication, progression et attitude de leader ».

M. Paraponaris s'interroge sur les activités *extra muros* qui peuvent être validées dans le bonus « Engagement étudiant ». Il cite l'exemple de la FEG, dont l'un des sites est situé dans l'hyper centre de Marseille et qui est confronté à des problématiques de politique urbaine. Les associations de quartier souhaitent impliquer la faculté de façon systématique dans des actions envers la cité.
M. Moro confirme que les activités peuvent être orientées vers un engagement sociétal et la gouvernance actuelle abonde en ce sens, notamment avec l'idéologie de DREAM U. En revanche, la difficulté réside dans l'établissement de conventions fortes avec des partenaires impliqués pour déterminer les capacités développées par les étudiants dans la pratique. Il est donc nécessaire de recruter des agents pour mettre en place des conventions avec des associations labellisées et désigner des référents en composante pour assurer la gestion du dispositif.

Le VP Formation rappelle que l'ambition d'AMU est que ce bonus puisse prendre d'autres formes comme l'évaluation d'UE disciplinaire.

Vote :
Le texte amendé, la CFVU approuve, par 20 voix pour et 1 voix contre, la mise à jour du socle commun des bonus AMU.
(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3)- Reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais pour 2021/2022 : diplôme de doctorat

Le VP Formation rappelle qu'en 2020/2021, AMU avait adopté des conditions visant à exonérer les doctorants des frais d'inscription, suite au contexte sanitaire dégradant la continuité pédagogique et les travaux de recherche. Les doctorants qui n'étaient pas en mesure de soutenir leur thèse avant la fin de l'année universitaire étaient autorisés à se réinscrire sans frais, pour soutenir leur thèse avant la fin du mois de mars 2021.
Il est donc proposé à la CFVU de se prononcer sur cette reconduction avant le passage en CA pour validation.

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais, pour 2021/2022, concernant les doctorants inscrits en dernière année de thèse.
(Annexe 4 du présent procès-verbal)

4)- Tarifs de formation à distance (FAD) pour 2021/2022 : Master 1 en formation initiale (FDSP)

Le VP Formation explique que l'année dernière avaient été votés des tarifs spécifiques en formation initiale à distance, car plus élevés qu'en formation en présentiel. Ces montants sont justifiés par des coût supplémentaires pour le développement de supports pédagogiques, tout en considérant la mobilisation des agents pour le suivi à distance.

Mme Almeras précise que ces tarifs pour étudiants en régime « normal » et étudiants en régime « boursiers » restent inchangés par rapport à 2020/2021. Ils sont présentés à l'année et au semestre. Cette obligation de repasser ces tarifs fait suite à la délibération de l'année passée du CA qui avait omis de mentionner qu'il s'agissait d'un tarif applicable chaque année.

Le VP Formation propose donc à nouveau les tarifs pour les deux formations de la FDSP concernées par la formation à distance :
- Master 1, mention « Droit public »
- Master 1, mention « Droit des affaires »

Vote :
La CFVU approuve, à l'unanimité, les tarifs de frais de formation à distance, à compter de l'année universitaire 2021-2022 à la FDSP.
(Annexe 5 du présent procès-verbal)

5) - Calendriers universitaires des composantes pour 2021/2022 : vague 2

Mme De Cacqueray déclare que les calendriers de l'école Polytech-Marseille pour le diplôme d'ingénieur ont été approuvés le 9 juin dernier par le conseil d'école et ceux-ci respectent le cadrage AMU.

Vote :
La CFVU approuve, à l'unanimité, les calendriers universitaires de Polytech pour l'année universitaire 2021/2022.
(Annexe 6 du présent procès-verbal)

6) - Demandes de modifications des calendriers universitaires des composantes pour 2021/2022

Relativement aux calendriers de la FDS, **Mme De Cacqueray** commente la demande de modifications concernant les mentions de Master (M1-M2) « Neurosciences », et de la LP « Agile », validés par la précédente CFVU du 12 mai 2021. Les ajustements en master portent sur la date de rentrée (un jour avant), et sur le décalage des semaines de congés et des périodes de révisions afin d'avancer d'une semaine les examens, et de prolonger la période de stages en M2.
Concernant la LP « Agile », il s'agit également d'un décalage des périodes de congés afin d'harmoniser le calendrier avec celui des licences générales.

Vote :
La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications apportées aux calendriers universitaires 2021/2022 de la FDS.
(Annexe 7 du présent procès-verbal)

7) - Modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 : vague 8

Le VP Formation rappelle que les modifications présentées sont principalement en lien avec les financements de la loi ORE et du projet DREAM U, et certaines sont instituées par réglementation comme la réforme de santé, ou le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT).
Deux composantes présentent des modifications qui transforment profondément les maquettes d'enseignement : d'une part, l'IUT qui est concernée par la réforme sur l'ensemble des parcours de DUT qui deviennent des BUT, et d'autre part, Polytech qui institutionalise une double diplomation entre l'École polytechnique universitaire de Marseille (Polytech-Marseille) et l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ensa.m).

Concernant le BUT, **le VP Formation** rappelle que le programme pédagogique est fixé au niveau national, mais qu'à partir de la rentrée 2022, 30 % des maquettes seront adaptées localement. A ce jour, la CFVU doit statuer sur les coefficients appliqués entre les disciplines et les volumes horaires. Chaque module doit contenir 40 heures de formation dont 15 heures de TP. L'IUT a eu pour consigne de rester dans l'enveloppe budgétaire, tout en gardant la liberté pédagogique de ventiler ces heures.
Il laisse la parole à **Mme Gaitan** pour présenter un récapitulatif des maquettes du BUT des 23 départements de l'IUT.

Elle rappelle que la structure générale du Bachelor est un référentiel de compétences défini au niveau national où chaque UE renvoie à un même niveau de compétence et est organisée en 2 pôles :
- « SAÉ » : situation d'apprentissage et d'évaluation ;
- « Ressources" : modules d'enseignements théoriques.

Mme Gaitan décrit ensuite la structure générale du BUT, au sein de laquelle un niveau de compétence se développe sur une seule année au cours des 2 semestres. Il ne s'agit plus de valider des semestres, mais des UE qui correspondent à des compétences et à un nombre d'ECTS. La compensation s'effectue au sein d'un regroupement cohérent d'UE.
Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle, l'étudiant valide la 1ère année du BUT (BUT 1) s'il a obtenu la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE, et si aucune moyenne d'un regroupement cohérent d'UE n'est inférieure à 8/20. Le passage en 3e année du BUT (BUT 3) n'est pas autorisé si des UE en BUT 1 ne sont pas acquises.

Mme Gaitan rappelle que la CFVU doit donc se prononcer sur :
- La répartition CM/TD/TP par « Ressources » et par « SAÉ » ;
- Les coefficients des Ressources et SAÉ pour chacune des compétences ;
- Les ECTS associés à chaque UE.

Puis, elle termine par une présentation comparative des dotations entre le DUT et le BUT. (voir annexe 8-a)

M. Georgelin fait remarquer que les intitulés des compétences ne sont pas recopiés dans le tableau mis au vote.
Le VP Formation indique que le référentiel national va être transmis aux membres, et que l'IUT va compléter ce support. Il résume les changements apportés aux maquettes qui modifient le schéma des modules compensables, et qui mettent en avant une pédagogie commune.

M. Magnouloux revient sur ce système de compensation où une compétence de niveau supérieure compense celle de niveau inférieur. Il demande quel niveau d'année devra repasser un étudiant qui ne validerait pas non plus la compétence de niveau supérieur. **Mme Gaitan** explique que l'étudiant serait censé repasser la compétence du BUT 2, mais devrait également avoir la possibilité de repasser celle du BUT 1.

M. Paraponaris commente la difficulté des emplois du temps pour coordonner les différentes années, ce à quoi **Mme Gaitan** répond que cette problématique n'a pas encore été abordée du fait de la mise en place du BUT 1, pour cette rentrée de septembre.

Le VP Formation donne ensuite la parole aux représentants de Polytech.
Mme Abid-David explique qu'un partenariat existe sous forme de convention, depuis 2009, entre Polytech-Marseille et l'ensa.m. Auparavant, deux diplômes distincts étaient délivrés aux étudiants : « Ingénieur » et « Architecte ».
A ce jour, Polytech-Marseille est la seule école du réseau à proposer cette double diplomation, et à démarrer l'école d'Ingénieur dès la première année après le baccalauréat.

Elle présente le programme construit sur sept ans qui associe le cycle préparatoire du Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP), et le cycle Ingénieur « Génie Civil », à celui du diplôme d'architecte de l'ensa.m.
Le projet est d'ouvrir une classe de 30 élèves, avec des inscriptions alternatives dans l'une ou l'autre école. Elle termine en précisant qu'il y a une forte demande de cette double formation sur Parcoursup, notamment des élèves de Terminale en dehors de l'académie Aix-Marseille. (voir annexe 8-b).

Le VP Formation présente ensuite au vote le tableau de synthèse des modifications de l'offre de formation. Il tient à féliciter M. Hervé Juvenal, du pôle formation de la DEVE, pour ces synthèses qui demandent un long travail de saisie et d'analyse. (voir annexe 8-c).

M. Rathelot précise que la faculté de Pharmacie a procédé à une simplification de maquettes en limitant les ECUE de vingt-cinq épreuves écrites à une quinzaine. **Le VP Formation** rappelle que les fortes variations d'heures visibles sont liées aux modifications d'UE ou d'effectifs, mais que la composante est bien restée dans les enveloppes d'origine et des financements alloués. L'outil PACOME, comme déjà mentionné, doit évoluer.

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de l'offre de formation pour 2021/2022, pour les composantes suivantes (vague 8) : FDSP, FEG, FSMPM, IUT, Pharma, Polytech-Marseille.
(Annexes 8 a-b-c du présent procès-verbal)

8) - Demandes de modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) des composantes pour 2021/2022 : vague 2

Mme De Cacqueray explique que certaines composantes ont d'ores et déjà adapté les niveaux 2 et 3 au cadrage voté en CFVU du 8 avril 2021, suite aux modifications apportées par l'arrêté licence du 3 avril 2020.

Elle indique qu'il reste une réserve à lever sur un élément présenté par la FDSP relativement au désistement du droit d'accès en M2, lorsque les étudiants admis en M2 ne présentent pas leurs demandes d'affectation dans les conditions et les délais fixés par la composante.

Mme Puig précise également que la FDS doit réajuster ses M3C pour le niveau 2 du master 1 « Acoustique et musicologie », puisque ALLSH a voté une non-compensation des semestres avec une session unique dans cette mention commune.

Le VP Formation propose au vote le tableau récapitulatif des M3C vague 2 pour 2021/2022, avec la prise en compte des éléments en attente.

Vote :
La CFVU approuve, par 20 voix pour et 1 abstention, les demandes de modifications des M3C pour 2021/22 des composantes : ALLSH, EJCAM, FDS, FDSP, FSMP, IMPGT, INSPE, OSU, Pharma.
(Annexes 9 du présent procès-verbal)

9) - Enseignements Hors Maquette (EHM) pour 2021/2022

Le VP Formation rappelle que les EHM peuvent provenir de l'enveloppe allouée à la composante, à hauteur maximum de 1% de la charge d'enseignement de l'entité. Celle-ci peut alors mettre en place des enseignements non-crédités en fonction de la stratégie de la composante (jeux sérieux, préparation à des certifications…).
En parallèle, les dispositifs financés permettent des activités de soutien, de renforcement thématique ou de projets transversaux. Il cite les exemples de la loi ORE pour des actions d'encadrement individuels (parcours accompagnement…), ou bien encore des subventions d'appel à manifestation d'intérêt, pour la mise en place de classes prépa « talents du service public » (parcours intensif).

M. Leoncini souhaite connaitre la différence de proportion entre les 1% de l'enveloppe formation et celles des subventions. **Le VP Formation** indique que cela dépend des composantes, par exemple à l'IUT, l'utilisation des subventions représentent cinq fois plus de possibilités d'actions que l'enveloppe de formation (enveloppe formation : 780 HETD ; loi ORE : 4 400 HETD).

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux Enseignements Hors Maquette proposés par les composantes : ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSMPM, FSS, IAE, IMPGT, INSPE, OSU, et Pharma.
(Annexe 10 du présent procès-verbal)

10)- Campagne annuelle des diplômes d'établissement (DE) pour 2021/2022

Conformément à la mise à jour du cadrage approuvé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2020, à compter de 2021-2022, un diplôme d'établissement reste habilité (sauf demande explicite de fermeture émise par la composante) aussi longtemps que l'autofinancement du diplôme est assuré (notamment par un effectif étudiant suffisant).
L'examen de chaque demande de création de (DE) étant mené par un expert CFVU, **le VP Formation** invite chaque référent à faire part de ses observations.

- **Créations**
  40 demandes : 4 CESU ; 2 CU ; 11 DESIU ; 11 DESU ; 3 DIU et 9 DU
  - 2 pour ALLSH (1 DESU et 1 DU)
  - 1 pour le CFMI (1 DU)
  - 5 pour la FDSP (1 CU, 1 DESIU, 3 DESU)
  - 2 pour l'IUT (1 CU, 1 DU)
  - 4 pour PHARMACIE (2 CESU, 2 DESU)
  - 1 pour POLYTECH (1 DESU)
  - 1 pour la FDS (1 DESU) Data science appliquée aux neurosciences
  - 1 pour le SFPC (1 DU)
  - 23 pour la FSMPM (2 CESU, 10 DESIU dont 1 à l'Ecole dentaire, 3 DESU, 3 DIU, 5 DU)

M. Magnouloux indique que la FDSP n'a pas transmis l'annexe financière de la mention de DESIU « Mutations digitales / Droit du numérique et des médias ».

MM. Magniez et Fournier, rapporteurs des mentions de DESIU « Accompagnement, soins et santé des personnes trans », et « Pneumologie et allergologie pédiatrique », indiquent que ces deux dossiers nécessitent une analyse complémentaire.

Le VP Formation propose de procéder aux votes des 38 créations, en demandant à la FDSP d'ajouter l'annexe financière au dossier*, et indique que les deux mentions de la FSMPM seront examinées lors d'une prochaine CFVU, après complétude du dossier.

** le dossier a été complété le jour suivant la séance et validé par l'expert CFVU.*

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de créationde diplômes d'établissement des composantes suivantes : ALLSH, CFMI, FDS, FDSP, FSMPM, IUT, Pharma, Polytech, et SFPC.**

****à l'exception des mentions des *DESIU* : « Accompagnement, soins et santé des personnes trans », et « Pneumologie et allergologie pédiatrique » de la FSMPM, dont l'examen est reporté.**
(Annexe 11-a du présent procès-verbal)

- **Modifications**
  Les 23 demandes de modifications de diplômes existants concernent des tarifs, des intitulés, de nouveaux régimes d'inscription, ou des transformations de maquettes.
  - 1 pour ALLSH : modification d'intitulé de diplôme ;
  - 6 pour la FDSP : modifications de tarifs, d'intitulés, ouvertures à la FI, à la FC ;
  - 7 pour PHARMA : modifications de tarifs, d'intitulés, modifications de format de diplômes ;
  - 8 pour la FSMPM : modification de tarifs, modifications d'intitulés, ouvertures à la FI, changements de partenariats pour certains diplômes ;
  - 1 pour le SUFLE : modifications de tarifs.

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications des diplômes d'établissement des composantes ALLSH, FDSP, FSMPM, Pharma et SUFLE.
(Annexe 11-b du présent procès-verbal)

- **Fermetures**
  16 demandes : 3 CU ; 1 DESIU ; 6 DESU ; 1 DIU ; 5 DU
  - 2 pour ALLSH
  - 4 pour la FDSP
  - 3 pour la FEG
  - 1 pour PHARMA
  - 6 pour la FSMPM

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de fermeture de diplômes d'établissement des composantes ALLSH, FDSP, FEG, FSMPM, et Pharma.
(Annexe 11-c du présent procès-verbal)

- **Tarifs**

Le VP Formation propose au vote le tableau général des tarifs des 407 diplômes d'établissement présentés à cette CFVU, incluant les créations pour 2021/2022. Certaines variations s'expliquent par des dépenses de fonctionnement et ne sont pas majeures.
Mme De Padua, du pôle formation de la DEVE, qui a administré ce dossier annonce une baisse de tarif significative pour le DESIU de la FSMPM « Endoscopie thoracique avancée » qui s'harmonise avec d'autres universités.

Vote :
La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux tarifs présentés par l'ensemble des composantes, pour les diplômes d'établissement de l'année universitaire 2021/2022.
(Annexe 11-d du présent procès-verbal)

11)- Guide des micro-crédits de l'université CIVIS

Dans le cadre de CIVIS, les universités européennes souhaitent mettre en place des activités pédagogiques courtes (écoles saisonnières, journées internationales, modules en ligne,) destinées aux étudiants inscrits dans CIVIS.

Le VP Formation commente la difficulté de reconnaitre ces activités entre les différentes universités, d'où l'idée de la mise en place de micro-crédits (« micro » entre 3 à 5 crédits).
Les partenaires se sont basés sur les accords de Bologne qui indiquent qu'un ECTS représente entre 25 à 30 heures de travail étudiant.
La nécessité d'une évaluation entraînant la mise en œuvre de M3C, les micro-crédits devront être votés en composante et remontés en CFVU. Les activités peuvent être répertoriées comme suit :

- intégrées dans les UE des maquettes existantes
- sous forme d'UE libres et non rattachées à un diplôme

L'objectif du guide est de préciser les modalités générales (délivrance des micro-crédits, droits d'inscription, intégration des activités pédagogiques dans le service des enseignants). Ce guide précisera également la procédure de paramétrage dans les outils concernant le cas des UE libres (modélisation PACOME, APOGEE, eCandidat).

Mme Almeras fait supprimer du texte présenté la mention de « supplément au diplôme » dans les paramétrages. Elle souligne que ces activités pédagogiques sont exonérées de droits d'inscription et que le CA devra se prononcer sur ce point financier qui concerne tout étudiant s'inscrivant dans ce dispositif de l'alliance CIVIS.

Vote :
La CFVU approuve, par 19 voix pour et 2 voix contre, les modalités générales du guide des micro-crédits de l'université CIVIS, en matière de délivrance des micro-crédits, et de modélisation des outils de gestion étudiante.
(Annexe 12 du présent procès-verbal)

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 18h05.
Il remercie l'assemblée pour le travail réalisé cette année, et souhaite à l'ensemble des personnels et des usagers de très bonnes vacances.

Lionel NICOD,

Vice-Président Formation